

RETROUVEZ LA TOTALITÉ DES ARTICLES SUR :

<http://www.academie-gaullisme.fr/>

COURRIEL : acadgaul1@free.fr

9 novembre :

quarantième anniversaire de la mort du Général de Gaulle

TOUS ENSEMBLE

par Luc BEYER DE RYKE,

IL est une chose assurée, jamais Nicolas Sarkozy n'aurait pu devenir professeur des Écoles. C'est l'appellation choisie depuis quelques années pour ennoblir un sacerdoce qui ne demandait pas à l'être, celui de l'instituteur. Ils ont eu leur place dans l'Histoire de France ceux que sous Jules Ferry on appelle les « hussards noirs de la République ».

Des hussards, Nicolas Sarkozy n'a que les chamarrures faites pour éblouir ceux qui ne demandaient qu'à l'être.

Une des premières vertus, sinon la première, de l'instituteur c'est la pédagogie. Parlons-en ! Tout ce qui est exagéré ne compte pas. L'adage est connu. Aussi ne prétendrais-je pas que les manifestations, les rassemblements et les tumultes autour de la réforme des retraites

Suite page 2

EN FINIR AVEC L'UMPS

par Georges AIMÉ

UN président prêtant des propos imaginaires à la chancelière allemande ; un ministre souffrant d'amnésie chronique ; un autre oubliant les articles 1⁽¹⁾, 5⁽²⁾ et 64⁽³⁾ de la Constitution ; un responsable du groupe parlementaire le plus important de l'Assemblée nationale mélangeant affaires publiques et affaires privées ; un ex Premier ministre, par ailleurs sénateur, parlant des Chinois comme d'amis non concernés par nos billevesées sur les droits de l'homme ; un miterrando-sarkolâtre empochant un super loto fiscal ; un PS sans projet de politique industrielle, prisonnier d'une idéologie d'un autre temps ; un hiérarque dudit parti – par ailleurs grand ami des USA – présenté comme futur candidat à la présidentielle jugeant « *que la France est bien petite vue de Washington* » ; une secrétaire générale du même parti hurlant au loup et dans le même temps dans la bonne ville dont elle est le maire demandant l'évacuation de populations indésirables tout en réservant des heures de baignade privée, dans une piscine publique, pour le bien-être d'une communauté spécifique ; des élus clamant en chœur qu'il faut écouter le peuple et qui, bras dessus, bras

dessous, ratifient sous les marbres et les ors royaux, un traité par ailleurs rejeté par ledit peuple ; des politiciens regardant bras croisés et bouche grande ouverte la France se désindustrialiser et l'agriculture mourir ; des députés et des sénateurs clamant haut et fort qu'il est absolument nécessaire de repousser l'âge de la retraite et qui refusent que l'on touche à leur régime spécial ; des journalistes – pour un certain nombre d'entre eux « cumulards » notoires – aux ordres parlant d'âge de ladite retraite sans jamais parler de plein emploi ; des « grands patrons » dont la principale occupation est de préserver prébendes et résultats sans jamais se soucier des conditions dans lesquelles travaillent les salariés qui œuvrent pour eux à l'autre bout de la planète ; des dirigeants de sociétés – les fameux *managers* – n'ayant jamais mis un sou de leur poche dans celles-ci et dont la première préoccupation est le montant de l'enveloppe qu'ils toucheront lorsqu'ils seront remerciés, quels que soient leurs résultats ; des contribuables non soumis aux mêmes règles fiscales ; des salariés qui partent en retraite à cinquante ans et qui refusent que l'on touche à leurs avantages acquis même

Suite page 2

Sommaire

Pages	
1, 2, 6, 9	Georges AIMÉ
1, 2	Luc BEYER DE RYKE
3, 4	Hélène NOUAILLE
5, 6	François LARDEAU
7, 8	H. NOUAILLE & A. ROHOU

TOUS ENSEMBLE...(SUITE)

relèvent du jamais vu. Il y a plus, en France qu'ailleurs, une tradition « gauloise » de contestation. Tous les pouvoirs l'ont éprouvé. Celui du Général de Gaulle et celui de François Mitterrand.

Alain Juppé et Dominique de Villepin ont vu les Français descendre dans la rue et les mettre en échec.

Nicolas Sarkozy est à son tour cloué au pilori des colères populaires. Mais ce qui diffère c'est que le pouvoir sarkozyste, avant même d'être intronisé, s'est mis au ban d'une société se voulant égalitaire. Il a péché contre la devise républicaine. La « nuit du *Fouquet's* », pour désastreuse qu'elle fut, n'aurait pu être qu'une maladresse. Elle fut le prologue. Chacun sait le caractère souvent abstrait des principes, mais ils demeurent l'idéal à atteindre même s'ils représentent « *l'inaccessible étoile* » chantée par Jacques Brel.

Ce qu'honore le Président de la République ce n'est pas un principe mais un confort, la richesse... dans une société en crise ce confort devient celui du cercle de plus en plus restreint des nantis.

Il n'y a aucun mal à vivre dans l'aisance à condition que le capital n'écrase pas le travail. Cela, de Gaulle l'avait

compris et dit. L'énoncé ne fut pas suivi comme il aurait pu l'être. Les raisons sont multiples. Le propos n'est pas ici de les détailler. Ce qui par contre doit être relevé, souligné, dénoncé est la fracture existante entre la philosophie gaullienne et celle qui anime Nicolas Sarkozy.

N'était-ce cette frénésie d'or, d'argent et de paillettes la nécessité de certaines réformes serait mieux comprise.

C'est vrai que l'allongement de la vie assèche les fonds de retraite. Mais c'est vrai également que pour bénéficier de sa retraite il faut être allé au travail. Le chômage est un lit de désespérance et de misère.

Étaler, comme le font l'Élysée et certains ministres ou proches du pouvoir le culte de la richesse est une insulte à des masses dont une partie, de plus en plus nombreuse, ne sont pas laborieuses car le labeur a fuit.

La France ne souhaite pas un « illusionniste » à l'Élysée. Elle accepterait un « pédagogue » qui prenne en charge ses angoisses et entreprenne d'y faire face « tous ensemble »... ■

EN FINIR AVEC L'UMPS...(SUITE)

si ceux-ci n'ont plus lieu d'être ; des émissions télévisuelles préférant le vulgaire et l'avalissant à la culture et à l'information vérifiée, etc.

Telle est la France UMPS d'aujourd'hui.

Le pouvoir est confisqué par une oligarchie composée essentiellement d'énarques, ces *maîtres-à-penser* qui savent ce qui est bon pour le peuple mais qui ne connaissent ni les Hommes, ni l'Histoire ni la Géographie !

Faute de les voir changer et ne souhaitant pas que tout cela dégénère en soulèvement populaire, il convient que ceux qui ne font pas partie de la caste mais qui sont assez lucides pour comprendre que l'on va droit dans la muraille de Chine agissent. Comment ? Il faut inviter notre entourage (au sens large) à ne plus voter pour l'UMPS (UMP+PS).

Se présentent aux élections suffisamment de candidats pour que chacun trouve celle ou celui correspondant à sa sensibilité politique.

La dispersion des voix ne sert à rien me direz-vous ?

Et alors ?

Je crois aux efforts microscopiques et à la volonté d'un, de deux, de trois, de mille, de dix mille, d'un million, sinon il y a de fortes chances pour qu'en 2012, au soir du premier tour, on se retrouve avec un 2007 à l'envers (PS-FN).

Arrivé à ce point de réflexion, ne convient-il pas de soutenir un candidat qui, quelle que soit sa couleur politique, s'engagerait à :

1. Limiter tous les mandats électifs à deux de suite (*on peut espérer que les élus seraient ainsi plus soucieux de l'avenir de la cité que de leur propre avenir*).
2. Interdire le cumul des mandats (*pour la même raison ; cela aurait également pour avantage de supprimer ces fonctions inexistantes de « député-maire⁽⁴⁾ » ou de « sénateur-maire »*).

DÉFENSE :

ACCORDS FRANCO-BRITANNIQUES, AVEC ARRIÈRE-PENSÉES

par Hélène NOUAILLE,

directrice de la rédaction de La Lettre de Léosthène (helene.nouaille@free.fr).

« Il faut penser qu'aucun accord sérieux n'existe encore pour resserrer la connivence stratégique avec les États-Unis, du moins dans les termes impériaux hérités de l'Administration de G. W. Bush » écrivait Alain Joxe dans le centième numéro du *Débat stratégique*, en janvier 2009. Or avec « *l'abaissement que le leadership politique américain subit avec la crise du système financier, on peut craindre que le système américain cherche à compenser cette diminutio capitis par des actions manifestant sa supériorité militaire* ». Mais, soulignait-il, parce que « *les paramètres américains de la sécurité globale de l'environnement par la dominance militaire sont nécessairement différents des paramètres européens du maintien de la sécurité (...)* » l'Union européenne va « *devoir reprendre en main quelques responsabilités* » (1).

Eh bien l'UE ne les reprendra pas – comme il était d'ailleurs prévisible et comme l'a confirmé, si besoin en était, la dernière réunion informelle des ministres de la Défense européens, tenue à Gand, début septembre. Plus que de coopération structurée permanente, ou d'une vision européenne qui n'existe pas en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC), on a parlé économies. La conclusion ? « *L'Union européenne n'a pas encore les moyens (de) tirer pleinement parti (des possibilités ouvertes par le traité de Lisbonne), certainement en matière de PSDC* », a résumé Pieter De Crem, le ministre belge de la Défense. Le constat d'échec a permis aux deux pays qui entretiennent à eux seuls 50 % des forces militaires opérationnelles européennes et 70 % des dépenses de recherche et développement d'officialiser un accord préparé de longue date – y compris, de son propre aveu par Liam Fox alors dans l'opposition.

Ainsi le premier ministre britannique David Cameron et le président français ont-ils annoncé mardi 2 novembre un renforcement de leurs relations bilatérales – renforcement matérialisé par des « traités » et habillé différemment d'un bord à l'autre de la Manche. Le secrétaire à la Défense britannique, Liam Fox, écarte selon la ligne traditionnelle de son pays, toute idée européenne : « *Trop souvent, le débat sur la défense en Europe a été centré sur ce que l'UE devait faire ou pas. Mais j'ai toujours pensé que la défense devait être une question de souveraineté et par conséquent une question intergouvernementale.* » Et dans ce cadre seulement, « *une alliance renforcée avec la France sera bonne pour la Grande Bretagne* » (2). D'ailleurs, « *maintenir une armée forte est devenu plus coûteux au moment où les budgets sont sous une pression croissante* ».

En France, c'est l'Élysée qui fait de la communication, en restant très prudent sur un texte qui ne sera pas rendu public et sur ce que peut être dans la réalité la coopération convenue en matière nucléaire où leurs efforts, consentis pendant plus de quarante ans, ont permis aux Français non seulement de garantir leur autonomie mais d'acquérir une maîtrise technologique unique dans le monde sur l'entretien et le développement des têtes nucléaires sans essais à l'air libre. **Les Britanniques** – sujet non abordé publiquement – **dépendent** entre autres choses, depuis les accords de Nassau signés en décembre 1962 entre le premier ministre Harold Macmillan et le président John Kennedy - déjà pour des raisons où les contraintes budgétaires ont joué un grand rôle - **des vecteurs et donc de l'autorisation des Américains pour l'utilisation de leur force nucléaire.**

Il y aura donc deux « traités cadre », l'un concernant les forces opérationnelles et un certain nombre de coopérations classiques dans le domaine de l'armement, continuation et élargissement d'accords déjà existants et d'opérations conjointes occasionnelles, rationalisation de moyens en hommes et en matériel, l'autre le domaine du nucléaire : « *un second traité permettra aux deux pays de simuler, à partir de 2014, le fonctionnement de leur arsenal atomique dans un même laboratoire implanté près de Dijon, en Bourgogne (centre-est de la France). Un centre de recherche sera en parallèle ouvert aux spécialistes des deux pays, dans le sud-est de l'Angleterre* » nous précise l'AFP (3). « *Sur ce sujet très sensible, les deux pays ont tenu à démentir tout abandon de souveraineté : 'Il n'y aura pas de double clé sur nos armes nucléaires (...)* il n'y aura pas de partage de nos secrets nucléaires », a même assuré un responsable britannique. »

Sans autre information, on ne peut qu'espérer que dans ce « domaine sensible », une alliance renforcée avec la Grande-Bretagne sera bonne pour la France.

Et pour les autres Européens ? « *Entre Paris et Londres, la nouvelle entente cordiale sonne le glas de la défense européenne* » titre Jean-Dominique Merchet, rédacteur très bien informé du « blog » *Secret Défense* (4). « *Pas sûr que cela enthousiasme nos autres alliés européens et atlantiques, à commencer par les Allemands - avec lesquels les désaccords stratégiques vont croissant, comme sur la question du nucléaire ou du bouclier antimissile.* » Ce à quoi Liam Fox opposait, par anticipation, pour *The Telegraph* (2) : « *C'est Henry Kissinger qui disait que nous ne pouvons jamais garantir l'avenir de nos amis,*

DÉFENSE : ACCORDS FRANCO-BRITANNIQUES, AVEC ARRIÈRE-PENSÉES... (SUITE)

mais que nous avons une meilleure chance de garantir le nôtre si nous savons qui sont nos amis. Une France forte et capable est dans l'intérêt de l'armée britannique. Des liens plus étroits avec la France ne signifient pas un affaiblissement des liens avec l'Allemagne, ni avec aucun autre allié de l'OTAN, pas plus qu'ils n'entament notre relation spéciale avec les Etats-Unis. »

Ainsi n'est pas levée une ambiguïté essentielle qui justifiait le plaidoyer d'Alain Joxe pour une Europe de la défense autonome en janvier 2009 : « *Beaucoup des pays et des partis européens - et le Royaume-Uni lui-même - ne souhaitent pas du tout une défense autonome ; ils se contentent parfaitement de l'OTAN et de la prééminence américaine.* ». Or « *l'OTAN est devenue une fabrique de coalitions ad hoc et une entreprise conquérante, offensive, par intrusion dans les antagonismes sans limites de l'Asie centrale. On est en droit de se méfier du rôle que cherchera à lui faire jouer le commandement américain, même après la victoire d'Obama. Les États-Unis, certes, promettent, de nouveau, une moralisation de l'action internationale par la promotion d'un idéal humaniste, mais ils diffèrent de l'Europe par le fait qu'ils souhaitent conserver un "droit" à l'usage unilatéral de la force en opérations extérieures et par le maintien de la mission impériale universelle réservée à l'Exécutif américain* » (5).

Le sujet est rarement abordé avec une telle netteté, il est pourtant fondamental : « *la Défense est une fonction de protection du peuple* » et nous sommes « *dans l'urgence de penser la défense des citoyens européens contre un dérèglement global, dont l'épicentre est aux États-Unis, mais dont les causes sont ubiquitaires, donc localisées aussi dans l'Europe néolibérale* », dérèglement qui n'est pas qu'économique et financier. « *Il faut rester prêt en Europe pour se défendre contre la probabilité d'une guerre, à contrôler, de manière autonome, les facteurs militaires et la dynamique de la violence* » - nous ajouterons d'où que vienne le risque. Si l'accord franco-britannique démontre, au-delà des raisons économiques qui rendent une rationalisation des moyens nécessaire, logique et utile, que les risques de désordre mondial, y compris violents, sont bien présents à l'esprit des dirigeants, la solution retenue marque bien l'échec de l'idée européenne.

« *Le général Gallois en 1994 écrivait son Livre Noir contre le Livre Blanc de 94, en cherchant, par cette bouteille à la mer - nucléaire - à maintenir, dans l'après guerre froide le principe d'une défense adossée à une politique, c'est à dire*

à une citoyenneté – française » écrivait encore Alain Joxe, ardemment désireux d'étendre ce concept aux Européens. Voilà qui ne sera pas, pour l'heure. Il n'est pas question avec ces accords franco-britanniques, précise d'ailleurs Liam Fox, « *d'une poussée en vue de constituer une armée européenne à laquelle nous nous opposons. Il s'agit d'obtenir des capacités réelles et des résultats tangibles, et prouver que la coopération en Europe n'a pas toujours besoin de se situer à un niveau européen, mais peut se développer à l'échelon bilatéral entre deux États* ». Il y a de part et d'autre du réalisme – une totale autonomie conventionnelle est aujourd'hui inaccessible et contre performante – et la conscience que la survie d'une défense significative passe par une rationalisation. Prenons-en acte.

Pour le reste – le domaine de l'arme ultime de la défense, le nucléaire, gageons que les arrière-pensées, non exprimées, sont de part et d'autre à examiner.

Nous y reviendrons. ■

En accès libre :

Léosthène, n° 275/2007 : Grande-Bretagne : l'arsenal nucléaire et la table des Grands http://www.leosthene.fr/spip.php?article555&var_recherche=d%E9fense

(1) CIRPES, le 9 janvier 2009, Alain Joxe, *La crise impériale et la menace de guerre mondiale. Pour une stratégie autonome de défense de l'Europe.* <http://www.cirpes.net/>

(2) *The Telegraph*, le 30 octobre 2010, Liam Fox, *A closer alliance with France will be good for Britain.* <http://www.telegraph.co.uk/news/newstopping/politics/defence/8098950/A-closer-alliance-with-France-will-be-good-for-Britain.html>

(3) *Le Point*, source AFP, le 2 novembre 2010, *Rapprochement inédit entre Paris et Londres en matière de défense.* http://www.lepoint.fr/monde/rapprochement-inedit-entre-paris-et-londres-en-matiere-de-defense-02-11-2010-1257054_24.php

(4) *Marianne 2*, le 31 octobre 2010, *Entre Paris et Londres, la nouvelle entente cordiale sonne le glas de la défense européenne.* http://www.marianne2.fr/blogsecretdefense/Entre-Paris-et-Londres-la-nouvelle-entente-cordiale-sonne-le-glas-de-la-defense-europeenne_a2.html

(5) Le président Barack Obama (*Foreign Affairs*, juillet 2007), cité par Alain Joxe : « *Je construirai une armée du XXI^e siècle et un partenariat aussi puissant que l'alliance anticommuniste qui a remporté la guerre froide afin que nous demeurions partout à l'offensive, de Djibouti à Kandahar.* »

Académie du Gaullisme
22, rue Brézin, 75014 Paris
acadgaul1@free.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2011 ET D'ABONNEMENT À "18 JUIN"

à retourner à Académie du Gaullisme, B.P. 48 - 94702 Maisons-Alfort

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Courriel _____ Date de naissance _____

Cotisation + de 25 ans : 35 € • - de 25 ans : 16 € • Couple : 39 € • Membre bienfaiteur : à partir de 75 €

Établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme

DE LA DÉNATURATION DU DROIT DE GRÈVE ET DES QUESTIONS QU'ELLE POSE

par François LARDEAU

QUAND on cherche à identifier les principales menaces auxquelles seront confrontés nos pays dans l'avenir, la réflexion conduit immédiatement à constater l'existence pérenne, dans un monde que d'aucuns voyaient harmonieusement globalisé, d'entités géopolitiques ambitionnant chacune un *leadership* mondial. Ces ambitions, au stade actuel, ne conduisent pas encore à des conflits armés de haute intensité, sauf en périphérie par satellites interposés, mais elles développent des stratégies visant à accroître les vulnérabilités de tous ordres qui affectent la partie à soumettre.

De toute évidence, ce type de menace se trouve encore renforcé si cette dernière ajoute par elle-même à ses vulnérabilités. N'en déplaise aux dirigeants des centrales syndicales françaises qui, CGT en tête, dans le cadre de leur contestation de la réforme des retraites, ont appelé au blocage de l'économie nationale, leur action est venue - objectivement, qu'ils le veuillent ou non - ajouter ses effets pervers aux dites vulnérabilités et ce fut, en tant que telle, une mauvaise action dont ils n'avaient apparemment pas mesuré tous les risques de retournement contre leurs propres intérêts.

Le temps n'est sans doute plus aux sabotages de l'époque où le Parti Communiste français se faisait l'auxiliaire dévoué des ambitions soviétiques au détriment des intérêts nationaux, mais il reste, au-delà peut-être du regret de cette époque chez certains militants, une culture de l'action subversive qui cherche à s'exprimer chaque fois que l'occasion s'en présente. Ce n'est pas réactiver les anciennes luttes que de mettre en garde ces militants contre de tels dévoiements, aux effets contraires aux causes qu'ils défendent, légitimement à leurs yeux.

Plus dommageable à long terme est le recours à la grève lycéenne et collégienne par l'opposition, partis politiques et syndicats rassemblés. M. Chérèque avait bien dit que le recours à la mobilisation des lycéens et des collégiens serait un aveu de faiblesse, mais, bien que sachant que les casseurs y trouveraient là l'occasion de nouveaux actes de vandalisme fort coûteux pour la collectivité (destruction par incendie d'un collège au Mans), Mme Royale s'est empressée de les appeler à bloquer leurs établissements, demandant, avec son

hypocrisie habituelle, que cela se fasse dans le calme ! Un tel appel a quelque chose de doublement criminel. D'une part, il s'agit de la manipulation d'esprits politiquement immatures dont la générosité se trouve ainsi abusée et détournée de tout rôle positif ; d'autre part, outre les risques physiques, cette mobilisation va à l'encontre des intérêts bien compris des lycéens et des collégiens en ce qu'elle saborde leur préparation à leurs futures responsabilités d'adultes.

Quel responsable politique ou syndical peut en effet en toute honnêteté pousser à descendre dans la rue des filles et des garçons de quinze ans, l'âge du brevet, pour contester une réforme des retraites qui ne peut les concerner : eux-mêmes n'envisagent d'entrer dans la vie active qu'à vingt-cinq ans, leurs études terminées, ce qui, compte tenu des quarante annuités exigées actuellement pour une retraite pleine, reporte à soixante-cinq ans, donc dans cinquante ans, la jouissance de celle-ci ! Qui peut dire aujourd'hui ce que sera le régime des retraites à cette époque ? Faudrait-il, pour calmer leurs appréhensions, ainsi que le propose un esprit facétieux, faire passer ces jeunes gens directement de leur fin d'études à un régime de retraite afin de leur éviter toutes les pénibilités d'une vie professionnelle ! Plus sérieusement, il conviendrait d'en rester au devoir des adultes, responsables politiques et syndicaux, parents et enseignants, qui est de les préparer précisément à cette vie professionnelle afin qu'ils la vivent le plus positivement possible. Heureusement, contrairement à ce que les désordres actuels pourraient faire croire, beaucoup s'y préparent.

Que sortira-t-il, en définitive, de ces moments de grand désordre ? Un texte de loi d'application difficile et pourtant insuffisant au regard des contraintes extérieures de toutes sortes à affronter, financières, économiques, de concurrence, de compétitivité, etc. si ce pays veut encore avoir un avenir. Et surtout, la cohésion nationale ayant été mise à mal, un affaiblissement supplémentaire du pays au moment même où se confirment des risques d'atteinte aux personnes et aux intérêts nationaux les plus vitaux. Ben Laden a saisi aussitôt l'occasion...

Ainsi l'affrontement franco-français ne conduit à rien,

DE LA DÉNATURATION DU DROIT DE GRÈVE ET DES QUESTIONS QU'ELLE POSE...(SUITE)

sauf à dégrader encore davantage une situation déjà critique sur tous les plans. Les pertes pour l'économie se chiffrent en milliards d'euros. Le retour de la croissance qui s'amorçait ne peut qu'en être retardé. Des marchés à l'exportation se trouvent compromis, le fournisseur français n'apparaissant plus fiable, en particulier en termes de délais. Autant de contretemps qui auront nécessairement des effets négatifs sur l'emploi.

Pour ne prendre qu'un exemple, une grève semble avoir été particulièrement inopportune. Les surcapacités dans le raffinage des hydrocarbures étaient bien connues de tous et elles conduisaient déjà à envisager la fermeture d'un certain nombre de raffineries. Etait-ce la meilleure façon d'en préserver celles exploitées sur le sol national que d'en interdire l'accès ? Constatation dangereuse : le recours du gouvernement à des importations qui en a découlé a montré que l'on pouvait se passer d'elles ... Et quand

au large de Marseille des dizaines de bateaux se sont trouvés immobilisés du fait des grèves répétitives des dockers, leurs armateurs ont été tentés de les détourner sur les ports de Gênes et de Barcelone ...

Bref, pour une bonne part, les grévistes n'ont pas toujours été bien inspirés dans leurs stratégies, et ils ont souvent agi contre leurs propres intérêts, la réforme des retraites étant de toute façon incontournable. D'une certaine manière, ils ont été abusés par les dirigeants des centrales syndicales et par ceux des partis de gauche qui ont choisi l'occasion de cette réforme pour faire un retour fracassant dans les palabres politiques. Conséquence de l'intention maintes fois exprimée par eux de « casser l'économie », le droit de grève s'en est trouvé dénaturé. Alors, puisqu'il s'agit d'un droit constitutionnel, peut-être faudrait-il demander au Conseil Constitutionnel de le redéfinir dans son objet et dans ses limites par rapport aux autres droits fondamentaux. ■

EN FINIR AVEC L'UMPS...(SUITE)

3. Reconnaître le vote blanc (*forme d'expression à part entière qu'il est insultant de comptabiliser avec les bulletins nuls*).

4. Obliger les fonctionnaires à démissionner de la fonction publique s'ils sont élus (*en contrepartie il conviendra, enfin, de mettre en place le statut de l'élu*).

5. Obliger chaque candidat, avant toute élection, à établir un état de sa fortune.

6. Interdire qu'un élu soit actionnaire ou dirigeant d'une société privée ayant pour client l'État ou une Collectivité publique ou territoriale.

7. Interdire pour tout élu une activité rémunérée ou non dans un cabinet ou une société à but lucratif.

8. Ramener le nombre de communes à 4.600 (*32.000 ont moins de 2.000 habitants dont 10.000 moins de... 200 habitants ; ceci aura comme conséquence la suppression des communautés de communes et/ou de pays, couche administrative coûteuse devenue inutile*).

9. Supprimer les départements (*la France de 1789 n'a pas grand-chose à voir avec celle de 2010 ; dans un premier temps – pour ne pas trop perturber les esprits « clochemerlesques » – les ex-départements pourraient être représentés au Conseil régional par un poste de vice-président*).

10. Ramener le nombre de députés à 220 (*actuellement 577 ; avec obligation de siéger à l'Assemblée et de participer aux différentes commissions*).

11. Refondre le Sénat et ramener le nombre de ses membres à 180 (*348 en 2011*) : un tiers d'élus par le peuple représentant les régions, les villes de plus de 50.000 habitants et les territoires outre-marins ; un tiers représentant les grands corps et les grandes agences de l'État (Conseil d'État, Conseil Constitutionnel, Conseil Économique et Social, C.N.R.S., C.E.A., etc.) ; un tiers représentant les grandes associations (famille, santé, éducation, sport, culture) et les confédérations professionnelles patronales et ouvrières (industrie, commerce, agriculture, pêche et services).

12. Consulter le peuple par voie référendaire pour tout ce qui touche à l'indépendance et/ou à la sûreté

UNION EUROPÉENNE : LE COMPTE À REBOURS

par Alain ROHOU et Hélène NOUAILLE directrice de la rédaction de *La Lettre de Léosthène*.

A tout seigneur tout honneur : puisque c'est à Jacques Delors que l'on doit les prémices de l'Union économique et monétaire (rapport du comité Delors en 1989), rapport venant après l'Acte unique (1986), et qu'il a été pendant dix ans, de janvier 1985 à janvier 1995, le président influent de la Commission européenne, écoutons ce que dit aujourd'hui l'un des pères de la monnaie unique sur la situation européenne puisqu'il a accordé, le 21 avril dernier, un entretien à *Paris-Match* (1). Anne-Sophie Lechevallier introduit très directement le sujet : « *La gestion de la crise grecque révèle de grandes dissensions dans l'Union européenne. Pourquoi ?* ».

Jacques Delors répond tout aussi directement : « *Je déplore que l'on ait bâti l'union économique et monétaire sur un déséquilibre en faveur du pôle monétaire en négligeant le pôle économique. Il explique, avec la crise, les difficultés actuelles. Ce fonctionnement est contraire au rapport du comité Delors de 1989. Nous consacrons plus de pages à la dimension économique qu'à la dimension monétaire. Mais en 1997, le Conseil européen n'a pas maintenu l'esprit de nos propositions. Je l'ai dénoncé depuis, mais en vain* ». Or la consultation de son rapport (2), un texte clair qui est disponible en ligne, confirme la préoccupation des rédacteurs de l'époque. L'achèvement du marché unique « *exigera une coordination plus efficace de la politique économique entre les différentes autorités nationales* » (paragraphe 10). En effet, « *le processus d'intégration exige (...) une coordination plus intensive et efficace des politiques, non seulement dans le domaine monétaire, mais aussi dans ceux de la gestion économique nationale qui affectent la demande globale, les prix et les coûts de production* » (paragraphe 12).

« *Faute de prendre suffisamment en considération les déséquilibres régionaux, l'union économique serait exposée à des risques économiques et politiques graves. C'est la raison pour laquelle il conviendrait de veiller tout particulièrement à l'efficacité d'une politique communautaire visant à réduire les disparités régionales et structurelles et à promouvoir un développement équilibré dans toute la Communauté* (paragraphe 29). La lecture du rapport, qui décrit en trois parties parfaitement lisibles les conditions nécessaires à la « *création par étapes d'une union économique et monétaire* », décision prise par les États membres à La Haye, en 1969, dément de la façon la plus nette les propos qu'Herman Van Rompuy vient de tenir depuis le Japon, où il est en voyage : « *Nous devons faire face à une situation qui n'avait pas été prévue lorsque les règles de l'union monétaire ont été définies* » (3). Tout au contraire le rapport du comité Delors insistait sur la nécessité de « *réaliser en "parallèle" l'union économique et l'union monétaire* » (paragraphe 21).

Et la consultation des résolutions des deux Conseils européens de 1997, Amsterdam en juin 1997 (4) et Luxembourg en

décembre de la même année confirme les propos de Jacques Delors : c'est l'aspect monétaire qui est privilégié (définition de l'indépendance de la Banque centrale européenne, pacte de stabilité) et c'est dans ce domaine que les États membres s'engagent ensemble. La synthèse de la résolution du Conseil de décembre 1997 (5) le dit : « *Les États membres de la zone euro partageront une politique monétaire unique et un taux de change unique alors que les autres volets de la politique économique demeureront du ressort national* ». Et s'il est bien noté qu'un « *renforcement de la surveillance et de la coordination, par la Communauté, des politiques économiques des États membres de cette zone sera nécessaire* », il est clairement rappelé que « *cette coordination doit s'effectuer dans le respect du principe de subsidiarité* », c'est à dire laissée à l'appréciation souveraine des États membres.

À ce point, laissons les textes, dont nous sommes sûrs. Et regardons plus largement dans quel contexte la construction de l'Union s'inscrit à l'époque. L'année 1989 marque un tournant considérable sur le continent européen : la chute du mur de Berlin va ouvrir une nouvelle ère historique, avec deux ans plus tard la désintégration de l'URSS qui permet la réunification de l'Allemagne. L'aiguillon qui poussait à un rassemblement sous la contrainte d'un ennemi puissant disparaît. Le pouvoir de l'homme qui incarnait, faute de mieux, un « territoire » européen va retourner aux élus légitimes qui vont être les grands acteurs de la gestion politique d'une période de bouleversement dangereuse : François Mitterrand et Helmut Kohl, en lien avec Mikhaïl Gorbatchev. Le vent favorable à l'intégration européenne tourne. Le marché unique, soutenu par le monde des affaires et les États-Unis est sur les rails – et il est pour eux suffisant. « *J'ai dû me rabattre sur un objectif pragmatique correspondant aussi à l'air du temps, puisque à l'époque il n'était question que de dérégulation, de suppression de tous les obstacles à la compétition et au jeu du marché* » se souvient Jacques Delors (6).

Et puis nous sommes au cœur d'une ambiguïté fondamentale : quelle Union (*Communauté* à l'époque) Jacques Delors rêvait-il de construire au travers des traités et des étapes successives sur le continent européen ? Dans le domaine monétaire, il y a un « *transfert progressif du pouvoir de décision des autorités nationales à une institution communautaire* » (paragraphe 57) - mais avec en perspective un même transfert « *en parallèle* » des décisions en matière économique, dont l'importance est soulignée en forme d'avertissement : « *une union monétaire qui ne s'accompagnerait pas d'une convergence suffisante des politiques économiques aurait peu de chances de s'inscrire dans la durée et pourrait nuire à la Communauté* » (paragraphe 42). S'il reconnaît qu'il n'est « *pas possible de s'inspirer simplement de l'exemple des États fédéraux existants* » et qu'il « *faudrait élaborer une approche novatrice et originale* », il recherche bien un modèle supranational

UNION EUROPÉENNE : LE COMPTE À REBOURS... (SUITE)

fédéral. Pas une fois cependant il n'aborde la question de la consultation des peuples et de leur adhésion à ce projet, mis en place, si on lit bien son texte, par le jeu d'accords inter gouvernementaux.

Si « le leadership pratiqué par Jacques Delors reste (...) sans précédent dans l'histoire de la construction européenne », constate Helen Drake (7) dans une analyse remarquable datant de 2002, « son passage à Bruxelles fut marqué par l'exercice sans relâche d'une influence à caractère présidentiel incontestable, aussi bien que par des tentatives, elles beaucoup plus contestables et contestées, visant à conquérir une légitimité jusqu'alors sans égale à ce niveau de responsabilité ». L'homme d'influence, selon la méthode Monnet, a tenté de promouvoir « sa propre vision ». « Mais dans des circonstances marquées par la remise en cause des certitudes géopolitiques des principaux pays-membres de l'UE, l'initiative en Europe allait revenir inéluctablement aux leaders nationaux » - et la Communauté devenue Union élargie à vingt-sept membres continuerait de vivre sans l'intégration et le transfert de souveraineté nécessaires à la réussite du modèle qu'il avait proposé, et qui a atteint ses limites (8) dans ce nouveau siècle.

D'ailleurs, « les échecs du président Delors sont apparus, selon lui, lorsqu'il s'est agi pour lui de "conquérir" une légitimité » populaire pour ses propositions touchant aux domaines souverains (la défense, par exemple), autrement dit, lorsqu'il s'est aventuré sur le territoire des choix géopolitico-stratégiques des relations internationales, tentant ainsi de formuler et de représenter l'intérêt général dans ces domaines, alors même que les chefs d'État et de gouvernement peinaient à se décider ». Ajoutons « les limites de la demande des décideurs politiques des États membres en faveur d'un leadership politique réellement supranational » au manque de légitimité démocratique et à la crise financière (« la période folle que l'on a connue sur le plan financier a amené les États et le secteur privé à s'endetter à l'excès. Et, en l'absence de coordination des politiques économiques, personne n'a surveillé l'évolution financière de plusieurs pays » constate aujourd'hui Jacques Delors [1]), et nous comprenons les ressorts de la situation actuelle.

Les « grandes dissensions » dans l'Union européenne sont structurelles. C'est d'ailleurs ce que remarque l'économiste Jean-Paul Fitoussi (9) pour *Libération* : « Il y a surtout dans le cas grec le symptôme du dysfonctionnement de la construction européenne. S'il n'y avait pas eu d'atermolements à propos du sauvetage, il n'y aurait pas eu d'affaire ». Oui, mais les attermolements sont logiques, puisqu'il n'y a pas eu ce « parallélisme » entre intégration économique et intégration financière qui supposerait que le modèle fédéral cher à Delors ait abouti – ait reflété puis rencontré le désir des peuples et de leurs dirigeants. Nouvelle ambiguïté, ajoute encore Jean-Paul Fitoussi, et son constat est lourd de conséquences si l'on veut bien y réfléchir pour la politique monétaire elle-même, « nous constatons surtout un fait : c'est la zone la plus vertueuse en matière budgétaire – la zone euro – qui paie le plus lourd tribut à la crise. Cette crise illustre le fait

que la vertu n'est pas toujours récompensée et surtout que l'économie n'a rien à voir avec elle. Le cas européen pose ce problème fondamental : on peut sauver une banque qui a failli, on peut sauver une entreprise en déroute, mais on ne peut sauver un peuple dont le gouvernement a failli ». Quant au cas grec, sommet d'un iceberg : « Nous sauvons les banques – parfois à fonds perdus – qui nous ont conduits dans le précipice, et là, on fait toute une histoire pour prêter à la Grèce alors qu'on est sûr de récupérer notre argent, intérêts et capital ! ».

Alors ce compte à rebours ? Il y a un moment de vérité où les choses apparaissent telles qu'elles sont. Il vient. Alors, loin des chimères, l'intérêt commun sera-t-il reconnu comme une extrême évidence. ■

Cartes :

La construction de l'Union européenne : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/spip/IMG/jpg_QI_31_Construction_UE.jpg

La zone euro et la croissance annuelle du PIB dans l'Union européenne, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/spip/IMG/jpg_QI_31_euro_et_croissance_UE.jpg

Les déficits publics dans la zone euro (Automne 2009, source Commission européenne), http://www.touteurope.fr/fileadmin/CIEV2/cartes_comparatives/100210_comparatif_deficit.jpg

Notes :

(1) *Paris-Match*, le 21 avril 2010, Anne-Sophie Lechevallier, Jacques Delors : *je suis meurtri par l'intervention du FMI en Grèce*, <http://www.parismatch.com/Actu-Match/Politique/Actu/Delors-Je-suis-meurtri-par-l-intervention-du-FMI-en-Grece-180639/>

(2) Rapport sur l'Union économique et monétaire dans la Communauté européenne (12 avril 1989), http://www.ena.lu/rapport_comite_delors_trois_etapes_pour_faire_union_economique_monetaire_europeenne_dans_monde_avril_1989-01-17916

(3) *Le Monde/AFP*, le 24 avril 2010, *Les marchés font monter la pression sur la Grèce*, http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/04/26/les-marches-font-monter-la-pression-sur-la-grece_1342620_3234.html#xtor=EPR-32280229-%5BNL_Titresdujour%5D-20100426-%5Bzonea%5D&ens_id=1268560

(4) Résolution du Conseil européen relative au pacte de stabilité et de croissance - Amsterdam, 17 juin 1997 (*Journal officiel*, C 236 du 02.08.1997), synthèse, http://europa.eu/legislation_summaries/economic_and_monetary_affairs/stability_and_growth_pact/125021_fr.htm

(5) Résolution du Conseil européen sur la coordination des politiques économiques (1997), http://europa.eu/legislation_summaries/economic_and_monetary_affairs/stability_and_growth_pact/125022_fr.htm

(6) Jacques Delors, livre d'entretiens publié en 1994, *L'unité d'un homme*, éditions Odile Jacob. Jacques Delors évoque son arrivée comme président à la Commission (1985).

(7) Helen Drake, *Jacques Delors et la commission européenne, Politique européenne* 4/2002 (n° 8), p. 131-145, l'Harmattan, <http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2002-4-page-131.htm#citation>

(8) Helen Drake écrit en 2002, avant les consultations par référendum sur le traité constitutionnel, refusé par la France et les Pays-Bas en 2005 puis limité en 2009 par l'arrêt de la Cour de Karlsruhe : « La responsabilité de l'intégration européenne est en premier lieu entre les mains des corps constitutionnels nationaux (qui agissent) au nom des peuples ». Voir *Leosthène*, n° 501/2009 UE : *une contribution allemande* (accès libre), <http://www.leosthene.com/spip.php?article995>

(9) *Libération* (accès payant) le 27 avril 2010, Jean-Paul Fitoussi, *Sans dysfonctionnement de l'UE, il n'y aurait pas eu d'affaire grecque*, <http://www.liberation.fr/economie/0101632279-sans-dysfonctionnement-de-l-ue-il-n-y-auroit-pas-d-affaire-grecque>

EN FINIR AVEC L'UMPS... (SUITE)

nationale et obligation de démissionner si le résultat n'est pas conforme aux vœux de l'équipe dirigeante.

13. Rétablir le Service national pour une durée de un an (*seul moyen pour les couches sociales de se côtoyer véritablement et d'apprendre à connaître nos différences afin de partager le sentiment d'appartenance à la même Nation*).

14. Mettre en place une politique industrielle pour défendre l'emploi en Europe (*même si cela doit aboutir à un bras de fer avec d'autres États européens*) en taxant⁽⁵⁾ les produits (*pour qu'ils atteignent le prix moyen du même produit fabriqué en Europe*) provenant des pays à faible coût de main-d'œuvre, faisant travailler les enfants et ne respectant pas les droits de l'être humain.

15. Privilégier les entreprises fabriquant dans notre pays pour tout ce qui touche aux commandes de l'État ou fait appel aux deniers publics (*c'est ce que font le Canada [Bombardier], la Chine, l'Inde, les USA [Boeing] etc.*).

16. Contraindre les entreprises privées ayant touché des aides publiques et tentées par une délocalisation à rembourser l'État et/ou les Collectivités locales et territoriales.

17. Rendre obligatoire l'aval de l'État pour tout ce qui touche aux transferts, vers d'autres pays, de technologie développée dans des entreprises ayant obtenu des aides ou subventions publiques et/ou ayant l'État ou les collectivités locales et territoriales comme client.

18. Engager dans les ambassades de véritables experts de l'économie locale afin qu'ils puissent renseigner les industriels de notre Pays sur les besoins et ainsi aider au développement de nos exportations.

19. Réaffirmer les valeurs laïques et républicaines qui fondent la France, seules garant du « Vivre ensemble ».

20. Soutenir et aider au développement des pays francophones, en particulier ceux d'Afrique.

21. Promouvoir la langue et la culture de notre Pays en aidant et développant les *Alliances françaises* et

en construisant des lycées français en Europe mais aussi dans les pays avec qui nous avons partagé une Histoire.

∴

Il y a quarante ans le Général nous quittait. Nous quittait ? Pas tout à fait. Il nous a légué des principes intemporels : respect des peuples avec droit de disposer d'eux-mêmes, primauté du politique sur l'économie, intérêt général plutôt qu'intérêts particuliers, indépendance nationale et coopération européenne plutôt qu'intégration supranationale, esprit de résistance à l'oppression.

Sans faire couler une goutte de sang et sans manifestations il est possible de réformer la France. Ces mesures adoptées, chacun, selon sa sensibilité, pourra apporter sa pierre à l'édifice.

En ce qui nous concerne, nous Gaullistes sociaux, il est un candidat véhiculant les valeurs universelles du gaullisme, un homme dont l'engagement, la probité et l'honnêteté intellectuelle ne peuvent prêter à discussion. Son programme est clair et précis, en particulier en matière de politique industrielle pour notre Pays et pour l'Europe. Si nous ne voulons pas voir arriver le Front National en tête dès le premier tour des élections présidentielles nous devons nous mobiliser et le soutenir, en particulier en faisant connaître son programme et ses engagements. Nous n'avons que dix-huit mois devant nous, c'est peu !
Nicolas Dupont-Aignan a besoin de nous. ■

(1) Manquement à l'article 1 de la Constitution qui « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race ou de religion », lorsqu'il propose de déchoir les Français d'origine étrangère de leur nationalité.

(2) Manquement à l'article 5 de la Constitution : « Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure par son arbitrage le fonctionnement régulier des pouvoirs publics... ».

(3) Manquement à l'article 64 de la Constitution : « Le Président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire » lorsqu'il porte atteinte publiquement à la présomption d'innocence ou propose de supprimer le juge d'instruction au profit du parquet sans vouloir rendre indépendants les magistrats de ce dernier.

(4) Fondre ces deux mandats en un seul contribue au mélange des genres et amène un député à ne plus exercer ses fonctions mais à passer son temps à faire pression auprès de de l'Administration pour obtenir des « avantages » pour la commune dont il est le maire.

(5) En attendant, pour rendre les prix des produits fabriqués en France plus compétitifs, on pourrait très bien imaginer un calcul de prix de revient excluant avant TVA les charges sociales pour les inclure après (prix de revient hors charges sociales + TVA + charges sociales = prix de vente).